Municipalité d'Yamachiche

366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
☎ 819 296-3795
hoteldeville@yamachiche.ca

Volume 19, numéro 12
DÉCEMBRE 2014

Bulletin spécial - Budget 2015

BUDGET 2015

Les actions qui découleront du budget 2015 seront basées sur la vision, la mission et les valeurs de la municipalité d'Yamachiche. Nous poursuivrons les efforts pour créer un sentiment de fierté et d'appartenance. De par son positionnement géographique, Yamachiche demeure l'endroit où il fait bon y vivre en famille, y travailler et y vieillir.

C'est avec fierté que nous annonçons que les taxes demeurent inchangées pour l'année 2015. Nous demeurerons dans les plus bas au Québec.

- Taxe foncière générale : 0,68 $ du cent dollars d'évaluation.
- Surtaxe sur les immeubles non résidentiels : 0,14 $ du cent dollars d'évaluation.
- Taxe pour l'enfouissement de collecte des déchets et pour la vidange de collecte matières sélectives : 170,25 $
- Taxe pour les eaux usées (égouts) : 284,60 $

****

Le rôle d'évaluation passe de 257 423 700 $ à 258 225 200 $ pour l'année 2015.

Le surplus budgétaire anticipé pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 est estimé à 409 000 $.

Un montant de 409 580 $ provenant de nos surplus sera approprié au budget 2015.

La quote-part versée à la MRC de Maskinongé passe de 213 947 $ en 2014 à 211 439 $ pour 2015.

La contribution pour les services de la Sûreté du Québec passe de 221 987 $ à 232 667 $, une augmentation de 10 680 $.

Le manque à recevoir du gouvernement du Québec sera approximativement de 30 000 $.

La réfection de l'avenue St-Thomas-de-Caxton sera réalisée de concert avec la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une somme de 480 000 $ sera injectée et payée à parts égales entre les deux municipalités.

Le resurfaçage de la rue Desaulniers (Sud) est budgété.

Les sommes nécessaires à la vitalité de la bibliothèque et des loisirs seront maintenues.

REVENUS 2015

Taxes foncières	1 816 680 $
Taxes services municipaux	1 109 307 $
Compensations	15 090 $
Sources locales	20 400 $
Autres revenus (amendes, droits de mutation, intérêts, autres)	117 537 $
Transferts inconditionnels	20 000 $
Transferts conditionnels (diverses subventions, redevances)	176 275 $
Affectations (surplus, financement, réserve)	2 409 580 $
Amortissement	543 550 $
TOTAL	6 228 420 $

DÉPENSES 2015

Administration générale	607 083 $
Sécurité publique (Police, incendie, autres)	497 301 $
Transport (Travaux de voirie, enlèvement de la neige, autres)	841 774 $
Aqueduc (Entretien réseau d'eau, quote-part Régie d'Aqueduc de Grand Pré)	783 326 $
Égout (Travaux & entretien usine d'épuration des eaux usées, autres)	360 928 $
Hygiène du milieu (Enlèvement et enfouissement des ordures et matières recyclables)	280 101 $
Urbanisme (OMH, quote-part MRC aménagement – développement industriel)	126 399 $
Loisirs & culture (Service récréatif, bibliothèque, infrastructures sportives, autres)	233 732 $
Dettes à long terme (Capital et intérêts)	81 437 $
Immobilisations 2014	2 413 700 $
Affectations	2 640 $
TOTAL	6 228 420 $

Calendrier des séances ordinaires

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche. À l'effet que le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2014, le calendrier des séances du conseil qui se tiendront le premier lundi et le troisième lundi de chaque mois. Les séances auront lieu à 20 h à la salle des délibérations du conseil.

Linda Lafrenière
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Calendrier 2015

Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015
19 janvier	2 février	2 mars
	16 février	16 mars

Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015
7 avril	4 mai	1 juin
20 avril	19 mai	15 juin

Juillet 2015	Août 2015	Septembre 2015
6 juillet	3 août	8 septembre
	17 août	21 septembre

Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015
5 octobre	2 novembre	7 décembre
19 octobre	16 novembre	

Exigibilité des taxes en trois (3) versements

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche. À l'effet que le conseil de la Municipalité d'Yamachiche a adopté en date du lundi 15 décembre 2014, le règlement portant le numéro 411 concernant l'exigibilité des taxes en trois (3) versements.

Toutes les taxes sont payables en trois (3) versements égaux lorsque leur montant total dépasse CENT DOLLARS :

- un premier versement le 27 février 2015
- un deuxième versement le 29 mai 2015
- un troisième versement le 21 août 2015

Tout compte est payable à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, par la poste, par Internet Accès D, à la Financière Banque Nationale ou directement à l'Hôtel de ville de la municipalité d'Yamachiche.

Tous les intéressés peuvent se procurer une copie de ces règlements en s'adressant à l'Hôtel de ville de la municipalité, 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche.

Linda Lafrenière
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Taux d'imposition 2015 des taxes et licences

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Suzanne Corriveau, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité d'Yamachiche. À l'effet que le conseil de la Municipalité d'Yamachiche a adopté, en date du lundi 15 décembre 2014, le règlement portant le numéro 410 concernant les taux d'imposition 2015 des taxes et licences suivantes imposées par notre municipalité :

1) Taxe foncière;
2) Déchets et collecte sélective (taxe de vidanges / taxe de collecte sélective);
3) Taxes d'assainissement des eaux usées (taxe d'entretien / taxe SQAE, secteur, par unités d'occupation / taxe SQAE, secteur, basée sur évaluation / taxe travaux municipaux, secteur, par unités d'occupation / taxe travaux municipaux, secteur, basée sur évaluation);
4) Taxes d'aqueduc (taxe de minimum d'eau / taxe de consommation d'eau);
5) Immeubles non résidentiels;
6) Licences de chien et chenil;
7) Coûts des raccordements privés en eau potable à notre réseau;
8) Coûts des raccordements d'égout pluvial à notre réseau;
9) Coûts des raccordements d'assainissement des eaux usées sanitaires à notre réseau;
10) Coûts pour tout raccordement en aqueduc ou en assainissement des eaux usées qui desservent plus d'une unité d'occupation;
11) Exigibilité des taxes;
12) Nombre de versements permis pour tout compte de taxes;
13) Tarifs pour les permis de construction;
14) Impositions particulières;
15) Approbation.

Tous les intéressés peuvent se procurer une copie de ces règlements en s'adressant à l'Hôtel de ville de la municipalité, 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche.

Donné à Yamachiche, ce 15e jour de décembre 2014

Linda Lafrenière
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Bonne Année 2015

www.yamachiche.ca